



LA COOPÉRATION AGRICOLE
FILIERE AVICOLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2025

Financement de la vaccination contre l'Influenza aviaire – La section avicole de La Coopération Agricole appelle l'Etat à revenir sur sa décision : il en va de notre souveraineté alimentaire

La section avicole de La Coopération Agricole exprime sa profonde inquiétude suite à l'annonce du gouvernement de réduire la prise en charge de la vaccination contre la grippe aviaire, passant celle-ci de 70 % à 40 %. Cette décision, annoncée par voie de presse et sans concertation, menace la pérennité et la compétitivité de nos filières françaises de canards de chair et canards gras.

22 millions d'Euros de surcoût qui pèseront inévitablement sur la compétitivité des produits français face à l'import

Les filières volailles françaises sont largement exposées à la concurrence des viandes d'imports. Pour ne pas fragiliser le revenu des éleveurs, le surcoût lié à la vaccination devra être pris en charge par la filière... ajoutant ainsi une nouvelle cause de déficit de compétitivité de nos produits agricoles face à l'import.

Une décision qui compromet la réussite des campagnes de vaccination à venir

L'engagement au côté de l'Etat de tous les acteurs dans les deux premières campagnes de vaccination a porté ses fruits et s'est traduit par une situation sanitaire favorable avec une diminution considérable du nombre de foyers. Les coopératives ont accompagné l'organisation des chantiers de vaccination et contribué à la surveillance.

Mais la situation reste fragile compte-tenu de la pression virale qui ne cesse de croître dans le monde. La baisse du cofinancement entraînera inévitablement un rejet de la vaccination par certains éleveurs, compromettant ainsi l'efficacité collective du dispositif.

Le soutien de l'Etat est indispensable pour activer les leviers de réduction des coûts

Des leviers existent pour réduire les coûts, comme la révision du cadre réglementaire européen de la surveillance post-vaccinale, voire un cofinancement européen pour la mise en œuvre de cette vaccination, mais cela nécessite d'avoir le soutien de l'Etat auprès des instances européennes. Sans visibilité à ce jour sur un possible allègement, les filières ne peuvent prendre à leur charge le surcoût.

« Rappelons que ça n'est pas seulement la santé des volailles que nous préservons en luttant contre l'influenza aviaire, c'est aussi la santé publique. Nous appelons le gouvernement à revenir sur sa décision et à maintenir un financement à hauteur de 70 %. Il est impératif d'ouvrir un dialogue constructif pour trouver des solutions durables qui garantissent la pérennité de nos filières et la souveraineté alimentaire de notre pays. » **déclare François LACOME président de la section avicole de La Coopération Agricole.**

Contacts presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

Emilie Guhur – eguhur@lacoopagri.coop – 07 57 12 83 53



Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop